



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 4 avril 2024 - Délibération n° 2024-014

COMMISSIONS MUNICIPALES MODIFICATION DE LA COMPOSITION

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 22 mars, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	27
Votants	29
Vote	
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur André Croguennec, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Monsieur Loïc L'Haridon, pouvoir donné à Madame Martine Évain.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc Guillaume.

Rapport de Pascal Duchêne, Maire.

Par délibération du 11 juin 2020, le Conseil Municipal a créé huit commissions municipales, dont les compositions ont été modifiées plusieurs fois depuis cette date.

Suite au retrait des délégations de Madame Penot par Monsieur le Maire et à l'attribution de celles-ci à Madame Fouchet, Monsieur Droguet et Madame Lanson et considérant que certains élus souhaitent quitter des commissions dans lesquelles ils siégeaient pour en intégrer d'autres, il convient de revoir la composition des commissions municipales suivantes :

- Commission Vie Économique et Commerciale, Dynamisation du centre-ville et Vie des quartiers,
- Commission Culture - Patrimoine et Tourisme,
- Commission Communication,
- Commission Finances.

Par ailleurs, concernant la commission Vie Économique et Commerciale, Dynamisation du centre-ville et Vie des quartiers, il est proposé de retirer les termes Vie des quartiers de la dénomination de cette commission.

Ces modifications doivent respecter le principe de représentation proportionnelle obligatoire, prévue à l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le **9 AVR. 2024**
ID : 035-213502362-20240404-SG2024_133-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-22,
Vu la délibération n° 2020-024 du 11 juin 2020 portant détermination du mode de scrutin pour une nomination ou une désignation,

Vu la délibération n° 2020-027 du 11 juin 2020 portant création des commissions municipales,

Vu les délibérations n° 2021-065 du 30 septembre 2021, n° 2022-056 du 30 juin 2022, n° 2023-039 du 11 mai 2023 et n° 2023-049 du 22 juin 2023 portant modifications de la composition des commissions municipales,

Vu l'arrêté municipal n° 2023-573 du 14 décembre 2023 portant délégation de fonctions et de signature aux Adjointes,

Considérant la demande de Madame Delphine Penot de quitter les commissions "Vie Économique et Commerciale, Dynamisation du centre-ville et Vie des quartiers", "Culture, Patrimoine et Tourisme" et "Communication" et d'intégrer la commission "Finances",

Considérant la demande de Monsieur Valentin Perré de quitter la commission "Finances" et d'intégrer la commission " Vie Économique et Commerciale, Dynamisation du centre-ville et Vie des quartiers",

Considérant la proposition de la Municipalité de renommer la commission "Vie Économique et Commerciale, Dynamisation du centre-ville et Vie des quartiers",

Considérant qu'il convient de pourvoir les sièges vacants dans les commissions municipales concernées,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de renommer la commission "Vie Économique et Commerciale, Dynamisation du centre-ville et Vie des quartiers", comme suit : "commission Vie Economique et Commerciale et Dynamisation du Centre-ville".

DÉCIDE de modifier la composition des commissions municipales listées ci-dessous comme suit :

Commissions municipales	Membres
Commission Vie Économique et Commerciale et Dynamisation du centre-ville	- Françoise Fouchet - Marc Droguet - Valentin Perré - Sylvie Massicot - Anaïs Cadoret - Stéphane Lefebvre - Mickaël Jouan - Jean-Luc Guillaume - Rola Abi Fadel - Thomas Maréchal - Martine Évain

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le - 9 AVR. 2024

ID : 035-213502362-20240404-SG2024_133-DE

Commissions municipales	Membres
Commission Culture - Patrimoine et Tourisme	<ul style="list-style-type: none">- Marc Droguet (Vice-Président)- Anaïs Cadoret- Valentin Perré- Jean-Marie Pichon- Soazig Ruiz- Karen Lanson- Jean-Luc Guillaume- Françoise Fouchet- Thomas Maréchal- Nicolas Régis
Commission Communication	<ul style="list-style-type: none">- Benoit Quélard (Vice-Président)- Soazig Ruiz- Marc Droguet- Valentin Perré- Stéphane Lefebvre- Jacques Carpentier- Jean-Marie Pichon- Mickaël Jouan- Thomas Maréchal- Nicolas Régis
Commission Finances	<ul style="list-style-type: none">- Louis Le Coz (Vice-Président)- Marc Droguet- Jacques Carpentier- Jean-Marie Pichon- Lionel Remande- André Croguennec- Rola Abi Fadel- Delphine Penot- Loïc L'Haridon- Martine Évain

DIT que la composition des quatre autres commissions municipales demeure inchangée.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc Guillaume
Conseiller Municipal

Mis en ligne le 09/04/2024